



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 9 février 2026 à 19 h 33, à la salle communautaire.

Sont présents: Josée Mathieu, Josée Pelletier, Joël Pelletier, Pierre-Olivier Plasse et Annie Laliberté.

Est absente : Myriam Chapdelaine

Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 janvier 2026 et ce sans modification.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

OH Pierre-De Saurel – pv 15 octobre 2025

RAPPORT MRC/COMITÉ/LOISIRS

M. Salvas informe les membres du conseil de la possibilité de travaux sur la route Marie-Victorin concernant le changement de conduite en 2027, dossier à suivre

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 14 janvier 2025 au 4 février 2025 :

Comptes: 371 582.60\$

Salaires : 31 736.49\$

Total : 403 319.09\$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A - DEMANDE DE ASHLEY PELLETIER AUTORISATION D'UTILISATION DE L'ESPACE EXTÉRIEUR POUR ACTIVITÉS DE DANSE – SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT la demande reçue visant la **réservation et l'utilisation de l'espace extérieur destiné aux activités de danse** pour la saison estivale à venir;

CONSIDÉRANT que la demanderesse a déjà utilisé cet espace au cours de la saison estivale précédente pour offrir des activités de danse extérieure, et souhaite renouveler sa demande **selon les mêmes conditions que l'an dernier**, soit : lundi entre 19h et 21h30 (de juin à la mi-août) soit gratuite et ce à condition qu'aucun frais d'entrée ne soit exigé.

Advenant le non respect de la condition énumérée ci-haut, les frais de location seront réclamés, et ce rétroactivement à la date de début.

CONSIDÉRANT l'importance de permettre une planification adéquate des activités afin d'assurer une bonne organisation et une utilisation harmonieuse des espaces municipaux;

Il est proposé par Pierre-Olivier Plasse et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):



No de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

QUE le conseil municipal autorise la **réservation et l'utilisation de l'espace extérieur (patinoire) destiné aux activités de danse** pour la saison estivale à venir, conformément aux modalités et conditions en vigueur l'an dernier (rés : 9077-04-2025):

QUE cette autorisation est accordée pour la période estivale, selon les plages horaires à convenir avec l'administration municipale;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les suivis nécessaires à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ

B - DEMANDE DE BENJAMIN LEMOINE

CONSIDÉRANT la demande reçue de **Benjamin Lemoine**, âgé de 14 ans et citoyen de la Municipalité de Saint-Robert, concernant sa participation au **Tournoi international M15 du Grand Montréal**, qui se tiendra du **12 au 22 février 2026**;

CONSIDÉRANT que Benjamin Lemoine a été sélectionné au sein de l'équipe **Grizzly M15 AA Sorel / Sainte-Julie**, représentant la région du Bas-Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'équipe sollicitait un appui financier auprès des municipalités afin de contribuer aux frais liés à l'équipement, aux repas et à la logistique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, bien qu'encourageant cette initiative et reconnaissant les efforts des jeunes athlètes, **ne prévoit pas accorder d'aide financière** dans le cadre de cette demande;

Il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal tient à **souhaiter à Benjamin et à son équipe la meilleure des chances** lors de ce tournoi et leur engagement sportif.

ADOPTÉ

C- DEMANDE DE COMMANDITE – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES (AHMV)

Sur proposition Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de commanditer la **Rendez-vous des Champions** pour un montant de 250\$ qui aura lieu le 21 mars 2026 au Centre récréatif de St-David, de plus si un représentant de la municipalité serait disponible pour la remise des médailles.

ADOPTÉ

D- DEMANDE DE MME ÉLIE PÉLOQUIN – CENTRE ÉQUESTRE ÉLIXIR

Mme Péloquin a présenté son centre Équestre ainsi que sa vocation et à discuter des courriels partagés avec le service de l'urbanisme.

TRANSACTION AVEC L'EMPLOYÉ - #02-57

ATTENDU QUE le 10 mars 2025, la Municipalité a procédé à l'embauche de l'employé portant le #02-57;

ATTENDU QUE le 11 août 2025, la Municipalité a mis fin à l'emploi de l'employé #02-57;

ATTENDU QUE le ou vers 1^{er} octobre 2025, l'employée #02-57 a contesté sa fin d'emploi en déposant un recours devant le Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2026, les parties ont participé à une conciliation devant une conciliatrice du Tribunal administratif du travail et qu'elles en sont venues à une entente hors cour évitant ainsi une audition et les frais qui en découlent;

ATTENDU QUE les termes de cette entente sont consignés dans un document intitulé « Transaction et quittance » et que pour produire ses effets, ladite « Transaction et quittance » doit être entérinée par le conseil ;

Pour ces motifs, il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité entérine et approuve l'entente dont les termes doivent demeurer confidentiels;

QUE la directrice générale est autorisée à signer la « Transaction et quittance » pour le compte de la Municipalité et qu'elle est autorisée à poser tous les gestes nécessaires afin d'assurer le respect de l'entente.

ADOPTÉ

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale/greffière-trésorière dépose le rapport sur la qualité de l'eau potable 2024 tel qu'approuver par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 janvier 2026.

9276-02-2026

9277-02-2026



No de résolution
ou annotation

9279-02-2026

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

9280-02-2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 CONCERNANT
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION
CONTRACTUELLE.**

La directrice générale dépose le rapport 2025 sur l'application du règlement de la gestion contractuelle.

FORMATIONS OBLIGATOIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Considérant que toute personne membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six (6) mois suivant le début de chaque mandat ou dans les 9 mois pour les personnes réélues à un mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (art. 15, LEDMM)

Considérant que tout membre du conseil doit également assister à une formation sur son rôle ainsi que sur le système municipal dans les 9 mois suivant son entrée en fonction et cette formation doit être autorisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et offerte par un formateur reconnu (art. 1 et 3, LMAMH)

Considérant que cette formation doit respecter le contenu minimal fixé par la Commission municipale du Québec (CMQ) et être dispensée par des formateurs autorisés par la CMQ;

Considérant la possibilité de participer à ces formations sur deux jours dispensées par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), les 18 et 25 avril 2026 dans les locaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, en partageant les coûts entre les participants des municipalités de Saint-Robert, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant l'application du règlement numéro déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Considérant que le directeur général souhaite entériner cette dépense par le conseil municipal;

Il est proposé par Pierre-Olivier Plasse et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de ratifier l'inscription des membres du conseil municipal ainsi que du directeur général et greffier-trésorier à la formation par l'UMQ intitulée « MAMH Système municipal + CMQ Éthique et déontologie » qui aura lieu les 18 et 25 avril 2026 à Sainte-Anne-de-Sorel;

De payer les frais liés à la formation (inscriptions et frais connexes) pour les participants de la municipalité de Saint-Robert;

De puiser la dépense à même les activités financières;

D'autoriser le maire et/ou le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution

De transmettre la présente résolution à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

ADOPTÉ

**AUTORISATION D'ENCHÉRIR - VENTE D'IMMEUBLES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu dans les bureaux de la MRC de Pierre-De Saurel situés au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le 16 juin 2026, à 10 h 00;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière ou en son absence par M. le maire, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 16 juin 2026, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Robert, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité de Saint-Robert, tout immeuble de son territoire mis en vente.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL VACANCES ESTIVALES ET PÉRIODE DES FÊTES 2026

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales soit la semaine du 19 et du 26 juillet 2026 et de retour le 2 août et pour la période des fêtes soit la semaine du 22 décembre 2026 au 4 janvier 2027 inclusivement.

Considérant que les vacances estivales et la période des fêtes sont toujours les mêmes dates que le calendrier de la construction, cette demande sera récurrente à moins d'avis contraire.

Les informations seront diffusées dans le journal Mon Patelin ainsi que sur le site web.

ADOPTÉ

9282-02-2026

CONGRÈS ADMQ 2026

Sur proposition de Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Québec, du 17 au 19 juin 2026.

L'inscription est au montant de 603\$ + taxes ainsi que les frais inhérents seront payés par la municipalité sur preuves justificatives. (l'hébergement, les repas + le kilométrage)

ADOPTÉ

9283-02-2026

PAIEMENT HEURES ACCUMULÉES 2025 – DIRECTRICE GÉNÉRALE SELON ENTENTE ÉTABLIE

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'autoriser le paiement des heures accumulées de la directrice générale et ce pour l'année 2025 et ce selon l'entente établie et que le maire est autorisé à signer l'entente.

ADOPTÉ

9284-02-2026

CONGRÈS RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2026

Sur proposition de Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la coordonnatrice en loisirs à assister au congrès du Rendez-vous québécois du loisir rural 2026 qui aura lieu dans la MRC de Bécancour du 5 au 7 mai 2026.

L'inscription est au montant de 287.44\$ taxes incluses ainsi que les frais inhérents seront payés par la municipalité sur preuves justificatives. (l'hébergement, les repas + le kilométrage)

ADOPTÉ

9285-02-2026

PROJET CIRCONFLEXE – STATION CONNECTÉE PAR J.A. FILLION

Tania la coordonnatrice aux loisirs, nous présente le projet Circonflexe (casiers connectés) BoxUp – prêt pour bouger, ce projet vise à rendre accessible à la population des équipements sportifs, récréatifs et adaptés afin de favoriser la pratique d'activités physique. Le service de prêt est gratuit et ce avec un minimum de gestion humaine.

Ce projet est innovant et soutenu financièrement soutenu par le gouvernement du Québec.

Sur proposition de Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la proposition du projet Circonflexe pour 6 casiers au coût de 40 356.23\$ avec une subvention de 30 000\$ et la contribution de la municipalité sera de 10 356.23\$ + les frais inhérents au projet, tel que présenter dans le projet déposé que les frais de gestion sont couverts les quatre (4) premières années et par la suite, le coût sera de ± 1020\$.

ADOPTÉ

9286-02-2026

RENOUVELLEMENT – APOM 2026

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adhérer à l'Association des Professionnels à l'outillage Municipal pour l'inspecteur municipal au coût de 110.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

9287-02-2026

RÉPARATION OU REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE - CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le système de chauffage au chalet des loisirs a fait défaut;

Suite à l'appel de service du 9 janvier 2026, il a été constaté que le condensateur (radiateur) est à remplacer;

Considérant que l'unité actuelle a été installée en 2014;

La municipalité a demandé une estimation de coût, soit pour réparer ou bien pour remplacer, dont voici les coûts :

Réparation et relocalisation :	2 178.78\$ courriel du 12 janvier 2026
GREE (nouvelle unité) :	2 781.82\$ soumission #2020112-02
TEMPSTAR (nouvelle unité) :	3 758.66\$ soumission #2020112-02

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de retenir l'option sur la tthermopompe GREE au cout de 2 781.82\$ taxes incluses et incluant la subvention de AHRI.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

9288-02-2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**AUTORISATION DÉCOMPTÉ #3 – ENT. DELORME – AQUEDUC
CHEMIN DE SAINT-ROBERT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a octroyé à l'entreprise Delorme inc. le contrat pour le changement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Saint-Robert;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis et que le décompte progressif #3 a été vérifié et recommandé pour paiement par le responsable au dossier;

ATTENDU QUE le montant du décompte #3 s'élève à quatre-vingt-douze milles huit cent onze et soixante-quatre sous (92 811.42\$), taxes incluses;

Il est proposé par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte #3 à Ent. Delorme inc. au montant de 92 811.42\$, taxes incluses, pour les travaux d'aqueduc chemin de Saint-Robert.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

DIVERS (aucun sujet)

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 35, Pierre-Olivier Plasse propose la levée de la séance.

Gilles Salvas
Maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

9 février 2026